

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Les semestres 5 et 6 sont basés sur la finalisation du projet professionnel de chaque apprenti. En fonction de sa situation et du projet qui le concerne, un projet de mémoire de fin d'étude doit donc être élaboré dès le semestre 5.

L'originalité des semestres 5 et 6 est d'accentuer les périodes en entreprise pour concrétiser ce projet professionnel, en prévoyant des regroupements périodiques pour compléter l'avancée des projets et apporter des compléments de formation adaptés aux problématiques dégagées par les apprentis.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Deux objectifs sont suivis en parallèle pendant la durée des deux derniers semestres :

► **Approfondir, lors des regroupements, les savoirs** acquis pendant les 2 premières années en termes de :

- Connaissances des techniques de production,
- Connaissances en gestion d'entreprise,
- Méthodes de travail : analyse des problèmes, collecte et traitement des informations, synthèse et communication de résultats.

► **Mettre en œuvre dans les entreprises des méthodes et outils de management en fonction du contexte particulier à chaque apprenti, qui est mis en situation de chef d'entreprise :**

- Agir dans le cadre du projet professionnel et garantir ainsi la poursuite d'activité dans le milieu professionnel,
- Appliquer les méthodes et connaissances acquises.

Au cours du semestre 5, la formation est organisée autour de cinq grands champs de compétences :

- définir une stratégie et contrôler sa mise en œuvre,
- gérer les moyens techniques de production,
- gérer les hommes et les équipes,
- s'insérer dans le milieu professionnel,
- comprendre et maîtriser des outils et des méthodes.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Au cours de chaque période en entreprise du semestre 5, l'apprenti doit identifier, à partir des diagnostics antérieurs déjà réalisés ou à partir de son expérience en entreprise, des voies d'amélioration dans chacun de cinq champs de gestion appliqués à l'entreprise qui l'emploie :

- **Gestion de production** : ce champ fait appel à la fois à des connaissances techniques (agronomie, machinisme, automatismes, écologie,...) pour auditer le fonctionnement de l'entreprise, mais également à des notions d'organisation des activités (gestion des flux, des stocks, des activités). La dimension environnementale des activités (gestion de l'eau, de l'énergie, des intrants, des déchets,...) est soulignée, pour relier les entreprises aux questions actuelles de la société (développement durable, responsabilité sociétale des entreprises). Des démarches d'adoption de signes de qualité ou de certification pourront être proposées, donc appréhendées (AB, AR, production intégrée, label, ISO,...),
- **Gestion des ressources humaines** : organisation du travail, gestion d'équipes, management des conflits, politique salariale, ces thèmes font l'objet de l'audit pour tenter de dégager des voies d'évolution.
- **Gestion commerciale** : les 2 approches du marketing sont envisagées : l'analyse du couple produit – marché bien adaptée au marketing de la filière et la démarche marketing de l'entreprise. L'audit peut aborder des thèmes compris dans ces deux champs.



- **Gestion financière** : A partir du diagnostic établi en S3, il faut dégager des pistes d'amélioration (solvabilité, rentabilité, financement, ...). Il faut également aborder les étapes d'établissement d'un business plan et son interprétation si un projet est planifié, notamment en abordant les aspects juridiques et fiscaux.
- **Veille concurrentielle, évolution du marché, intelligence économique** : relié à la définition de la stratégie de l'entreprise, ce thème amène l'apprenti à rechercher les informations utiles à l'orientation de son entreprise, et à les analyser et les interpréter. Il conduit également à faciliter l'insertion de l'apprenti dans son environnement professionnel en le faisant participer à des réunions professionnelles, puis à en faire le bilan.

Pour chaque domaine abordé, l'apprenti doit réaliser un dossier organisé en deux parties (présentation du thème ou de l'activité et discussion).

Lors des sessions de regroupement, chaque apprenti présente l'avancement de son dossier au groupe. La présentation est suivie d'une analyse à laquelle participent tous les apprentis. Une synthèse est réalisée. Les connaissances théoriques afférentes aux thèmes développés sont complétées par un apport théorique de l'équipe pédagogique et par l'exposé d'un professionnel intervenant comme "grand témoin".

Ainsi, chaque session de regroupement (d'une durée de 35 heures) se déroule de la manière suivante (pour 10 apprentis) :

- présentation des dossiers par les apprentis et discussion : 15 heures,
- cours théoriques : 10 heures,
- témoignages professionnels : 10 heures.

La première session de regroupement est consacrée à la présentation par l'équipe pédagogique de la démarche de projet dans une entreprise. La seconde session consiste en une présentation générale des cinq grands champs de compétences et à leur déclinaison dans les différentes entreprises d'accueil.

Session de regroupement	Thème abordé	Complément envisagé
1	La démarche de conduite de projet dans l'entreprise	Les méthodes de conduite de projet
2	Présentation générale du ruban pédagogique et des enjeux	Du diagnostic à l'audit d'entreprise : vers la conception d'un projet d'entreprise
3	Gestion de production	L'audit équipement, l'audit des process techniques, Le diagnostic environnemental, La démarche de certification
4	Gestion des ressources humaines	Complément de formation sur le droit du travail appliqué aux entreprises fruits légumes
5	Gestion commerciale	Le marketing stratégique
6	Gestion financière	La mise en place d'une démarche prévisionnelle et son interprétation, l'optimisation juridique et fiscale
7	Veille stratégique	Les outils de l'intelligence économique dans les PME

Lors de la phase suivante dans l'entreprise, les apprentis ouvrent un dossier par déclinaison de chaque champ de compétences et commencent, à l'aide de leur implication concrète dans l'activité de l'entreprise (leur vécu), sous le contrôle de leur maître d'apprentissage, les démarches d'observation et de recueil de données.

Et ainsi de suite, les dossiers doivent se compléter et s'enrichir par les échanges entre apprentis, les contributions théoriques des scientifiques et les témoignages des professionnels.

Il est à noter que les étapes 3, 4, 5, et 6 peuvent être découpées et ordonnées différemment, selon les projets des apprentis.

CHOIX DU SUJET DE MEMOIRE

Lors du semestre 5, un thème plus important parmi les voies d'évolution envisagées, en fonction de l'entreprise étudiée, peut émerger auprès de chaque apprenti (mise en place d'une démarche qualité, renouvellement important d'équipement, lancement d'un nouveau produit, réorganisation des tâches et des responsabilités,...). Ce thème peut devenir le sujet du mémoire de fin d'étude, après discussion et agrément de l'équipe pédagogique. Ce mémoire doit traiter du sujet avec les mêmes exigences que celles attendues pour les élèves ingénieurs du cursus "standard".

Si aucun thème ne se dégage de façon explicite, c'est sur l'ensemble de l'audit et du projet d'installation – reprise que porte le mémoire, en abordant l'ensemble des dimensions de gestion précédemment citées.

Enfin, le mémoire peut également porter sur un thème plus général que l'entreprise d'accueil, en abordant des questions de produits, de marché, de filières, d'organisation.

Au cours du semestre 6, pour permettre aux apprentis de se centrer sur l'objet de leur mémoire de fin d'études, la durée des périodes en entreprises est allongée et ne subsistent que deux sessions de regroupement (périodes 6 et 7).

Lors des sessions de regroupement des semestres 5 et 6, une attention particulière est portée à l'accompagnement méthodologique des travaux réalisés et à la rédaction du mémoire de l'apprenti.

